



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 183-21

Objet : *RS - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation du futur contrat de mobilier urbain*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 183-21

objet **RS - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation du futur contrat de mobilier urbain**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, un marché a été établi, en janvier 2008, avec la société JCDecaux, pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains.

Ce marché intégrait, pour Grand Chambéry, la fourniture, l'implantation et la maintenance de 238 abris pour voyageurs, totalement à la charge de la société JCDecaux. Ce marché, d'une durée de 15 ans, prendra fin en février 2023.

Aussi, conformément au cadre réglementaire et pour des raisons de cohérence et de bonne conduite du renouvellement de l'ensemble des mobiliers urbains, la Ville de Chambéry et Grand Chambéry souhaitent engager une démarche commune.

Il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière ayant pour objet :

- l'accompagnement de la fin du marché public établi avec la société JCDecaux,
- la définition des besoins respectifs de la Ville de Chambéry et de Grand Chambéry en matière de mobiliers urbains,
- la rédaction d'un nouveau contrat de mobilier urbain,
- l'organisation et le lancement de la procédure de mise en concurrence (élaboration du cahier des charges du contrat de mobilier urbain, suivi de la procédure, analyse des offres...),
- l'accompagnement éventuel au démarrage éventuel du contrat jusqu'à réception des futurs mobiliers, et suivi du marché pour les deux premières années.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Chambéry sera le coordonnateur du groupement et à ce titre aura la qualité d'entité adjudicatrice.

Le montant de la participation financière de Grand Chambéry correspond à 45 % du montant TTC des dépenses qui seront engagées dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer.

Il est proposé d'approuver le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes, annexé à la présente décision, entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation du futur contrat de mobilier urbain.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de groupement de commandes,

Vu la décision n° 076-07 du 12 avril 2007 relative à l'approbation de la convention de groupement de commandes entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry pour la passation d'un marché de fourniture de mobilier urbain,

Vu l'avis de la commission mobilité du 23 novembre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et la Ville de Chambéry pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation du futur contrat de mobilier urbain,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 183-21

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation du futur contrat de mobilier urbain

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AMO MOBILIER URBAIN

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26361H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26361H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au